

COMMUNE DE TRONGET

DELIBERATIONS

Département L'an deux mil seize,
L'Allier le 26 octobre à 20 heures 00
TRONGET le Conseil Municipal légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de M. Alain DETERNES.

Convocation
du 20/10/2016 Etaient présents : Mrs Laurent BRUN, Daniel CANTE,
Jean-Bernard CONTOUX, Alain DETERNES, Jean-Marc
DUMONT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Mmes Elena
BARANSKI, Michèle CARLIER.

Membres en
exercice :15 Excusés : Patrick AMATHIEU a donné pouvoir à
présents :9 M. Pascal RAYNAUD, Jean-Marc CARTE a donné pouvoir
à Mme Elena BARANSKI, Audrey TORRES a donné
pouvoir à Jean-Marc DUMONT, Franck VALETTE a donné
pourvoir à Alain DETERNES, Stéphane HERAULT, Annie
WEGRZYN.

Formant la majorité des membres en exercice.
Mme Michèle CARLIER a été élue secrétaire.

CONSTRUCION D'UN LOCAL COMMERCIAL

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU PLAN RURALITE

N°32/2016

Vote Pour : 13 Vote Contre :0 Abstention :0

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le projet d'implantation d'un commerce supplémentaire de boulangerie Place du Marché prend forme.

La Région Auvergne Rhône Alpes a décidé d'aider financièrement et directement les investissements des communes de moins de 2 000 habitants.

Afin de financer ce projet, Monsieur Le Maire propose de déposer une demande d'aide financière au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes au titre du plan régional en faveur de la ruralité.

Le conseil municipal décide de réaliser la construction d'un commerce de boulangerie, s'engage à inscrire la dépense au budget de l'année en cours, et sollicite une subvention auprès du Conseil Régional au titre du plan régional en faveur de la ruralité, au taux maximal sur un montant total estimatif de 439 239.00 euros HT

CONTRAT COMMUNAL D'AMENAGEMENT DE BOURG :
Clôture du CCAB en cours et engagement d'un nouveau CCAB
N°33/2016

Vote Pour : 13

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Le Maire rappelle que la collectivité est engagée dans un contrat communal d'aménagement de bourg dont la troisième tranche correspond à l'aménagement de la place du marché avec une date d'exécution des travaux à mai 2018. Puis, il indique que le Département a reporté l'accord de subvention sollicitée dans le cadre du projet de construction de la boulangerie, projet travaillé en concertation avec le groupe Casino, demandant à la Commune d'identifier au préalable le porteur de projet pour ce commerce. Il souligne également que le Ministère de l'Intérieur a notifié son soutien à ce projet dans le cadre de la dotation d'équipements aux territoires ruraux.

Compte tenu du report de l'aide du Département, les travaux de cette dernière tranche du CCAB ne pourront donc plus être réalisés dans les délais impartis. De plus, avec l'implantation du bâtiment commerce, les travaux correspondant au CCAB sont plus conséquents que dans la première étude et devront débiter dès les tous premiers travaux de ce bâtiment. Aussi, il nous faut que les dossiers bâtiment commerce et CCAB avancent simultanément.

Compte tenu des échanges avec les services du Département, de leurs avis techniques, et après avis de la commission de l'Economie, de l'Aménagement du Territoire, du Développement Durable et de la Vie Locale (5^{ème} commission) du conseil départemental lors de sa réunion du 07 octobre 2016, il est proposé de clôturer le CCAB en cours par un avenant et de solliciter un nouveau contrat en 2017 qui porterait sur 3 actions qui restent à définir dans l'étude préalable mais qui porteraient sur les thématiques suivantes :

- Aménagement de la place du marché et des abords
- Aménagement de l'ensemble des liaisons bourg afin de faciliter les circulations piétonnes, cyclistes et motorisées
- Aménagement des espaces publics et passage de la mairie.

Le Conseil municipal décide de demander au Conseil Départemental :

- la clôture du CCAB en cours en abandonnant la dernière tranche. Cela implique l'annulation de l'accord définitif concernant l'étude de maîtrise d'œuvre de 2015 de la 3^{ème} tranche du CCAB étant donné qu'il n'y a pas de paiement effectué,
- Un accord de principe pour la réalisation d'un nouveau CCAB dès 2017 portant sur les 3 actions précitées,
- Un accord, compte tenu des délais liés au report de la subvention du Département et à la nécessité de mener conjointement les futur CCAB et le projet commerce, d'entamer dès à présent l'étude préalable au futur CCAB ainsi que de poursuivre l'étude de maîtrise d'œuvre en cours concernant la Place du Marché. Cette étude est nécessaire pour avoir une estimation affinée des coûts que nous pourrons intégrer directement au CCAB que nous déposerons début 2017.

L'assemblée délibérante autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant pour solder l'ancien CCAB et à engager un nouveau CCAB auprès du Conseil Départemental de l'Allier.

**PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE
AJOUT D'UN CHEMIN
N°34/2016**

Vote Pour : 13

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Le Maire rappelle la délibération en date du 19 novembre 2015 relative à l'inscription des chemins ruraux à préserver inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) suite à l'inventaire complet réalisé par le Conseil Départemental :

Il indique qu'il est utile d'ajouter un chemin à ces itinéraires, il propose d'ajouter le chemin ci-après :

19- chemin de Franchesse à Tronget cadastré YI n°11

Le conseil municipal :

- donne un avis favorable à cet ajout
- demande l'inscription au PDIPR du chemin rural suivant :

19- chemin de Franchesse à Tronget cadastré YI n°11

**LOCATION DE BIENS COMMUNAUX
N°35/2016**

Vote Pour : 13

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est constaté depuis de nombreux mois que des familles ont des difficultés pour faire garder leurs jeunes enfants. Cette profession est en déclin sur le secteur du fait de cessation d'activités. Suite à différents contacts avec des porteurs de projet, la collectivité propose de mettre à disposition des locaux inoccupés au 11 et 15 Route du Centre Médical François Mercier.

Il est proposé de louer ces lieux pour installer un accueil collectif de garde d'enfants. Les lieux seraient mis à disposition à compter du 1^{er} janvier 2017, le loyer serait fixé à 300.00 euros par mois.

Afin de faciliter le démarrage de cette activité, les loyers seront mis en recouvrement à partir du 1^{er} juillet 2017.

Le conseil municipal décide :

- de fixer le loyer des locaux du 11 et 15 Route du Centre Médical François Mercier à 300.00 euros par mois
- de louer à compter du 1^{er} janvier 2017
- de mettre en recouvrement le premier loyer à partir du 1^{er} juillet 2017.
- d'autoriser le Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,
Alain DETERNES